

**Arrêté N° 2025-321 portant nomination de M. Bertrand RAVON
Vice-président « formation tout au long de la vie et alternance »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 septembre 2024 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** l'arrêté 2025-193 en date du 17 février 2025 portant nomination de M. Bertrand RAVON en qualité de Vice-président « formation tout au long de la vie » ;
- Vu** la délibération 2025-36 du Conseil d'administration en date du 16 juin 2025 portant avis favorable sur la nomination des Vice-présidents et Vice-présidentes,

Arrête :

- Article 1 :** Le périmètre de la vice-présidence de Monsieur Bertrand RAVON est modifié pour ajouter l'alternance. M. RAVON prend le titre de Vice-président « formation tout au long de la vie et alternance », à compter du 16 juin 2025.
- Article 2 :** Cette fonction donne lieu à une équivalence horaire annuelle de 96 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2024-2025.
- Article 3 :** Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées, notamment l'arrêté 2025-193 susvisé.

Fait à Lyon, le 16 juin 2025